

Type de document : policy

Code Éthique

New Life for Children - Onlus

Édité par

Marco Benini, Responsable Programmes Internationaux

Federica Moauro, Desk Officer and Institutional Fund Raising

Dernière révision du document, 17 juin 2020



TABLE DES MATIÈRES DU DOCUMENT

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
1.1.Vision	3
1.2.Mission	3
1.3.Valeurs	4
1.4.Principes Éthiques de Comportement	5
2. RELATIONS EXTÉRIEURES	6
2.1.Relations avec les bénéficiaires	6
2.2.Relations avec les partenaires locaux	6
3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	8
4. SÉCURITÉ DU PERSONNEL	9
4.1.Profil sanitaire	9
4.2.Profil socio-politique	10
5. RESPECT ET GESTION DE LA VIE PRIVÉE	11
6. PRÉVENTION DE LA CORRUPTION	12
7. CONFLIT D'INTÉRÊTS	13
8. MISE EN ŒUVRE DU CODE D'ÉTHIQUE	14



1. Principes Généraux

1.1.Vision

New Life for Children œuvre pour un monde dans lequel à tous les enfants, adolescents et jeunes soient reconnus des droits égaux, un accès égal aux opportunités d'apprentissage et une éducation de qualité.

Notre organisation entend en particulier contribuer à l'amélioration du système éducatif, en particulier dans les territoires les plus vulnérables où les tensions politiques, les violences, la corruption, la criminalité et la pauvreté soustraient d'énormes ressources à des interventions ciblées et efficaces pour soutenir les enfants.

New Life for Children opère dans le respect de la culture et de l'histoire locales et ses interventions sont toujours basées sur une analyse des besoins, ciblées et convenues avec les organismes et/ou les institutions locales.

Dans les pays où elle opère, New Life for Children entend accroître la présence d'enseignants qualifiés, construire et renforcer des structures pour soutenir l'éducation formelle et informelle, accroître les réponses aux besoins des mineurs en situation de pauvreté, en offrant des environnements et des contextes dédiés à l'apprentissage qui soient sûrs et inclusifs.

On entend ainsi renforcer les connaissances locales dans le domaine éducatif afin de valoriser l'enfance en la considérant comme une phase fondamentale du parcours de vie de chaque individu. New Life for Children œuvre pour offrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes un accès à une éducation de qualité qui leur permette d'acquérir les moyens nécessaires à leur autodétermination, leur indépendance et leur liberté de choix.

1.2.Mission

New Life for Children a été créée en 2008 dans le but de rompre le cycle de la pauvreté des enfants en promouvant un processus éducatif correct dans les pays en voie de développement.

L'organisation mène donc des initiatives de coopération internationale pour le développement dans le domaine socio-éducatif. New Life for Children est une organisation



italienne à vocation internationale active sur 4 continents : Europe, Afrique, Amériques (du sud et centrale) et Asie.

Les buts de l'association sont :

- la promotion du bien-être des enfants à travers : l'alphabétisation, l'instruction, l'éducation, la formation, la protection des droits civils, le soutien psychopédagogique et socio-sanitaire ;
- la promotion de formes d'assistance et de secours nécessaires pour soutenir les enfants et les adultes vivant dans des conditions d'extrême vulnérabilité.

Les initiatives sont mises en œuvre dans des contextes très complexes où la pauvreté, les conflits et la criminalité ont fortement affecté les populations et le territoire.

New Life for Children réalise toutes ses interventions en faisant appel à des partenaires locaux à qui transférer des compétences managériales et pédagogiques, en renforçant le développement des compétences nécessaire qui garantit la pérennité du changement dans le temps.

Une composante essentielle de toutes les initiatives est la préparation de coordinateurs locaux, d'enseignants et d'éducateurs. Lorsque les conditions d'intervention sont plus difficiles, il est nécessaire de fournir aux opérateurs, qui sont en contact direct avec les enfants, des outils pédagogiques fonctionnels et prévus dans le contexte de référence. New Life for Children s'engage à fournir en permanence à ses opérateurs sur le terrain des programmes de formation dédiés.

1.3.Valeurs

New Life for Children s'engage à respecter les principes éthiques de légalité, de rectitude et d'indépendance-neutralité et de responsabilité sociale. Elle s'inspire des hypothèses de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfance et de l'adolescence, en particulier les principes fondamentaux de :

- a) Non-discrimination (art.2) : les droits consacrés par la Convention doivent être garantis à tous les mineurs, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, d'opinion de l'enfant/adolescent ou des parents ;
- b) Intérêt supérieur (art.3) : dans toute loi, disposition, initiative publique ou privée et dans toute situation problématique, l'intérêt de l'enfant/adolescent doit avoir la priorité ;



- c) Droit à la vie, à la survie et au développement de l'enfant et de l'adolescent (art.6) : les États doivent engager le maximum de ressources disponibles pour protéger la vie et le développement sain des enfants, également par le biais de la coopération entre États.

New life for Children s'inspire d'une pratique pédagogique et concrète qui prend en compte le contexte de l'intervention et le relie aux avancées de la recherche dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie, de la psychologie et de l'enseignement.

Notre objectif est de faciliter la communication entre le monde de la recherche et les applications de terrain afin d'accélérer l'amélioration plus que nécessaire des pratiques pédagogiques. Pour la réalisation de ses projets, l'organisation n'emploie généralement pas de personnel bénévole, mais des professionnels formés et rémunérés.

1.4.Principes Éthiques de Comportement

New Life for Children poursuit les principes suivants :

- laïcité et indépendance des partis politiques ;
- non-discrimination ;
- solidarité et justice sociale ;
- protagonisme des peuples ;
- transparence dans la gestion et la communication de notre travail ;
- protection des droits des employés.



2. Relations extérieures

Dans les rapports avec les bénéficiaires, les partenaires, les fournisseurs, les consultants et les autres parties prenantes, sont requis le respect de ce code d'éthique et un travail qui respecte pleinement les valeurs de l'organisation, en s'abstenant de se livrer à une conduite visant à obtenir un avantage personnel ou à porter atteinte aux principes éthiques de conduite de l'organisme.

À cette fin, les destinataires sont tenus de se conformer aux dispositions du présent Code d'Éthique.

2.1. Relations avec les bénéficiaires

Dans tous les domaines d'intervention, New Life for Children opère dans le respect des cultures et traditions locales, à l'exclusion de toute application de pratiques et coutumes pouvant conduire à un non-respect de l'intégrité physique et morale de la population de référence. Par conséquent, les modèles et pratiques culturels qui pourraient mettre en danger la santé psychophysique des bénéficiaires ne sont pas poursuivis ou approuvés.

Lors de la mise en œuvre des programmes de développement, le protagonisme des peuples est également favorisé selon l'approche ascendante : une méthode participative et solidaire de planification ascendante qui implique les parties prenantes dans toutes les phases de l'intervention.

New Life for Children estime que le paradigme de la coopération descendante, qui a vu au fil des ans soutenir une planification rigide et bureaucratisée où l'échange d'informations et le processus décisionnel ont lieu sous une forme unilatérale et peu participative, est largement dépassé et profondément inefficace.

2.2. Relations avec les partenaires locaux

Les partenaires sont sélectionnés en tenant compte du respect des principes éthiques de l'entité et en respectant les valeurs de pertinence, de réciprocité et de transparence.

New Life for Children accompagne les opérateurs dans le développement d'aptitudes et de compétences dans le domaine de la gestion de projet et dans le domaine socio-éducatif selon l'approche méthodologique de la formation en cours d'emploi (Training on the job).

L'organisation met également en œuvre ses interventions dans le but d'orienter le contexte du territoire de référence vers des processus de renforcement des capacités, des



mécanismes capables de renforcer l'autonomie locale et d'orienter les entreprises vers des actions de changement qui contribuent à sensibiliser les politiques aux interventions de développement.



3. Gestion des ressources humaines

Toutes les ressources humaines utilisées sont des éléments fondamentaux pour poursuivre les objectifs opérationnels et garantir le bon fonctionnement de l'organisation.

Depuis sa création, New Life for Children respecte et promeut pleinement les politiques d'égalité des chances et d'accès au travail, sans appliquer aucun type de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, l'origine ethnique, les convictions religieuses ou les croyances personnelles, les handicaps, l'âge ou l'orientation sexuelle.

New Life for Children protège les ressources humaines dans le plein respect des droits et favorise concrètement la conciliation travail-famille afin de favoriser le bien-être de l'individu et son équilibre, affectant ainsi positivement la qualité de vie des ressources et la qualité opérationnelle de l'organisation elle-même. Elle reconnaît la valeur du rôle féminin et promeut sa participation dans le monde du travail.

New Life for Children s'engage à réserver à ses ressources humaines un traitement économique exclusivement en relation avec les compétences, les qualifications et l'expérience acquises sans mettre en œuvre de formes de discrimination pour les raisons ou actions susmentionnées qui peuvent également inconsciemment faciliter cette tendance.

New Life for Children favorise également la poursuite d'une carrière interne en reconnaissant et en valorisant le mérite de la ressource et considère, en plus des compétences techniques et professionnelles, également la gestion des relations humaines, promeut et soutient des compétences de haut niveau dans le domaine émotionnel (négociation, médiation, coopération, écoute active).

La relation de travail entre les ressources humaines et l'organisme est orientée vers les principes de loyauté et de confidentialité, de collaboration, d'équité et de responsabilité, établis parmi les autres directives de l'entreprise, dans le document institutionnel Règlement Intérieur.

New Life for Children encourage un processus de rétroaction basé sur l'honnêteté intellectuelle et la non-personnalisation des conduites d'exploitation. L'organisation est orientée vers la réalisation de processus visant à atteindre des objectifs, les actions individuelles de nos opérateurs s'inscrivent donc dans une vision plus large et complexe et sont analysées à intervalles définis afin d'acquérir des indications sur l'amélioration qui peut légitimement être attendue par l'organisation, entendue comme le résultat des relations et des activités de ses opérateurs.



4. Sécurité du personnel

L'organisation poursuit avec le plus grand engagement l'objectif de garantir la santé et la sécurité des lieux de travail, convaincue qu'il s'agit d'exigences fondamentales pour permettre à ses opérateurs d'obtenir une protection personnelle et professionnelle et donc d'accéder à des sentiment de gratification grâce à la protection de sa valeur individuelle.

À cet égard, l'organisme adopte les mesures jugées les plus appropriées pour éviter les risques liés à l'exercice de sa propre activité et, lorsque cela n'est pas possible, pour une évaluation adéquate des risques existants, dans le but de les confronter directement à la source, de les gérer et de s'assurer qu'ils sont éliminés.

La protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail pour les ressources humaines qui accèdent aux bureaux de New Life for Children est exprimée dans le document institutionnel Règlement Intérieur.

Les employés et consultants de New Life for Children, selon leurs fonctions et activités, peuvent être appelés à se rendre en Italie ou à l'étranger.

4.1.Profil sanitaire

Les directives, suggestions et précautions à adopter dans le secteur de la santé sont détaillées dans le document officiel de **New Life for Children Risques sanitaires : voyages et déplacements** publié sur le site internet de l'organisation et disponible [au lien suivant](#).

Les aspects importants traités sont indiqués ci-dessous :

1. Risques liés aux Voyages et Déplacements ;
2. Mesures de prévention et de protection :
 - Information et formation des travailleurs ;
 - Grossesse ;
 - Surveillance sanitaire ;
 - Vaccinations ;
 - Mesures d'hygiène et de santé de caractère général ;
 - Fuseau horaire ;
3. Annexe des maladies les plus fréquentes et méthodes de prévention.



4.2.Profil socio-politique

Bien qu'il soit complexe et difficile de fournir des indications sur tous les contextes dans lesquels New Life for Children opère, l'organisation estime devoir fournir à ses opérateurs (chefs de projet, enseignants, coordinateurs, coopérateurs et consultants) des indications précises sur les comportements préventifs et pour la gestion des problèmes critiques et des urgences.

Les directives, les suggestions et les précautions à adopter sont largement détaillées dans le document officiel de **New Life for Children : Sécurité du personnel en déplacement à l'étranger** publié sur le site Internet de l'organisation et disponible [au lien suivant](#).

Les aspects importants traités sont indiqués ci-dessous :

1. Menace, vulnérabilité et risque ;
2. Atténuation du risque ;
3. Modes opératoires : ex ante, in itinere, ex post ;
4. Règles de comportement ;
5. Gestion de crise.



5. Respect et gestion de la vie privée

L'institution a adapté sa propre méthode de protection et de gestion de la vie privée en conformité à la récente loi européenne sur la protection des données n°2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD) afin de faciliter la libre circulation des données tout en garantissant et en renforçant les droits de l'intéressé, qui doit pouvoir savoir si ses données sont utilisées et comment elles sont utilisées pour le protéger lui et l'ensemble de la communauté face aux risques inhérents au traitement des données.

Tous les destinataires de ce Code d'Éthique sont donc expressément invités à :

- protéger tous les destinataires dans le plein respect de la réglementation sur le traitement des données personnelles, qu'ils soient bénéficiaires, donateurs, partenaires opérationnels, fournisseurs et consultants ;
- ne pas divulguer à des tiers, pour quelque raison que ce soit, des informations sensibles relatives aux destinataires, sauf dans les cas prévus par la loi et en tout cas uniquement après autorisation de l'organisme ;
- stocker uniquement les informations jugées pertinentes ;
- protéger les données des destinataires contre les attaques de phishing ou de piratage.

Le type de données collectées et leurs méthodes de gestion suivent 3 finalités différentes :

1. Finalité de la planification et de la gestion de projet : données personnelles, d'emploi, socio-économiques etc ...;
2. Finalité interne à l'organisation : les données personnelles, les données d'emploi, etc ... sont transformées en chiffres ou indices et donc l'anonymat du destinataire est garanti en ce qui concerne les données sensibles ;
3. Finalité externe à l'organisation : données à sélectionner au cas par cas tout en respectant l'anonymat du destinataire.



6. Prévention de la corruption

New Life for Children estime que la corruption est, parmi les différentes dynamiques qui peuvent avoir une connotation négative sur un contexte social, la pratique la plus destructrice et la plus dangereuse.

En effet, la corruption élimine les opportunités d'accès aux ressources, sape les processus de mérite, enrichit indûment, favorise l'acquisition de postes de pouvoir à des personnes moralement malsaines, facilite la détérioration du principe de justice sociale et produit des conséquences latentes qui compromettent la valeur d'honnêteté des générations présentes et futures.

New Life for Children estime que le devoir de l'individu et de la communauté est de guider les sociétés vers les principes d'intégrité et de bien commun afin de garantir l'accès à des opportunités égales et équitables pour tous.

En plus du refus moral au sein de l'organisation envers les comportements corrompus, l'institution met en œuvre ses activités conformément à la législation en vigueur sur la prévention et la lutte contre les phénomènes de corruption et, parmi les multiples aspects de la question, identifie et définit les différents acteurs appelés à mener une action synergique, chacun dans son propre rôle caractérisé par des compétences spécifiques et des responsabilités associées.

L'organisme vise à mettre en œuvre une stratégie efficace de lutte contre la corruption en promouvant la culture de la légalité, ainsi qu'une amélioration continue et constante des mesures et outils identifiés pour la prévention et la lutte contre le phénomène.

En particulier, à travers la mise en place de procédures de révision, d'analyse et de suivi menées par les instances de gouvernance, par les auditeurs externes, par les ressources humaines employées dans la gestion des programmes de développement et celles employées dans le secteur administratif, sont menés en permanence des contrôles et des observations sur l'administration de l'organisation, sur les processus de sélection du personnel et des fournisseurs, sur la mise en œuvre transparente des activités propres de l'organisme.

New Life for Children définit également des procédures appropriées pour sélectionner et former les employés destinés à opérer dans des secteurs particulièrement exposés à la corruption.



7. Conflit d'intérêts

New Life for Children adopte des politiques internes visant à protéger l'intérêt principal de l'organisation et à éliminer les situations dans lesquelles un intérêt secondaire (financier ou non financier) d'une personne ou d'un organisme de contrôle a tendance à interférer de manière impartiale avec la réalisation de l'activité de l'organisme.

Outre les situations évidentes de conflit d'intérêts réel et concret, il existe également des conflits potentiels qui, même s'ils ne sont pas dactylographiés, pourraient entraver l'exercice de leurs fonctions et nuire à l'impartialité administrative ou à l'image impartiale de l'organisme.

Afin d'assurer un processus décisionnel démocratique, respectueux des objectifs de l'organisation et que soit garantie l'équanimité de délibération, l'organisation considère qu'il est plus qu'approprié que les bureaux institutionnels qui composent les organes de gouvernance ne se recouvrent pas dans les rôles clés de l'organisation.

New Life for Children interdit également au sein de ses organes de gouvernance la présence de bureaux institutionnels ayant des degrés de parenté jusqu'au grade II.



8. Mise en œuvre du Code d'Éthique

New Life for Children se réserve le droit de mettre en place et de rencontrer une commission disciplinaire en cas de violation du présent Code d'Éthique et des règlements internes connexes.

La Commission Disciplinaire est composée d'un membre du Conseil Exécutif et de deux membres externes élus par le même Conseil exécutif et est dotée de pouvoirs d'initiative pleins et autonomes, agissant en tant que dépositaire du Code d'Éthique.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission disciplinaire doit être guidée par des principes d'autonomie et d'indépendance.

Pour garantir le principe des tiers, la Commission Disciplinaire est placée en position hiérarchique au sommet de l'organisation, rapportant et répondant directement et exclusivement au Conseil d'Administration.

Les parties prenantes de l'organisme qui mettent en œuvre des actions contraires aux principes du présent Code d'Éthique, peuvent être dénoncées par la Commission Disciplinaire qui évaluera s'il y a lieu d'interrompre leurs fonctions au sein de l'entreprise.

Toute réintroduction ultérieure doit être préalablement évaluée par le Conseil d'Administration de l'organisation, après avis de la Commission Disciplinaire.

La rédaction et l'application du Code d'Éthique sont approuvées par le Conseil d'Administration de New Life for Children et approuvées par l'Assemblée Générale.